



## Appel à la grève vendredi 23 janvier

Lundi 12 janvier, notre collègue, enseignant d'arts plastiques au collège François Villon de Mulhouse, a fait l'objet d'une mesure de suspension précipitée et médiatisée. Il a été informé qu'il faisait l'objet d'une procédure disciplinaire pour faute professionnelle grave.

Il lui est reproché d'avoir créé un trouble grave à l'ordre public par la projection, le 8 janvier, d'un « visuel » comportant des caricatures de Mahomet, visuel jugé par l'administration « mal préparé et mal présenté ».

La procédure disciplinaire, d'une gravité exceptionnelle, appelle une réponse exceptionnelle.

Elle porte un grave préjudice à l'ensemble des équipes éducatives, dans l'exercice de leur mission, notamment dans les établissements les plus difficiles.

Elle entre en contradiction flagrante avec les prescriptions ministérielles et rectorales, d'organiser des moments d'expression avec les élèves, afin de rappeler les principes de tolérance réciproque et de laïcité dans la République.

**Elle contrevient gravement au principe de liberté pédagogique, en subordonnant l'autorité du professeur à la censure des élèves et de leurs familles.**

Nous demandons le retrait de la procédure disciplinaire à l'encontre de notre collègue.

**Nous appelons tous les personnels des établissements  
de l'académie de Strasbourg  
à la grève le vendredi 23 janvier 2015  
pour obtenir le retrait définitif de cette procédure disciplinaire.**

**Rassemblements :**

<b>Mulhouse :</b>	<b>place de la bourse</b>	<b>à 10h30</b>
<b>Strasbourg :</b>	<b>devant le Rectorat, rue de la Toussaint</b>	<b>à 10h30</b>

Les organisations syndicales :

SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNUIpp68-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, SUD, CGT Education, SUD Education et SNUDI-FO